

DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE EN COURS DE SESSION

Durant la session, l'étudiante ou l'étudiant dispose de cinq (5) jours ouvrables après la réception de l'évaluation pour déposer une demande de révision. Dans le cas des cours intensifs, des cours d'été et des cours de la formation continue, ce délai est ramené à trois (3) jours ouvrables.

La révision de note consiste à réviser le résultat d'une évaluation. La révision peut conduire au maintien, à la majoration ou à la diminution de la note.

L'étudiante ou l'étudiant qui perçoit un manque d'équité, de justesse ou de transparence dans l'évaluation d'une activité d'apprentissage peut demander une révision de son évaluation. Dans ce cas, la demande de révision de note doit être motivée par des éléments précis qui viendraient en contravention avec la *Politique institutionnelle d'évaluation de l'apprentissage* (PIEA): application d'un critère d'évaluation non prévu, non-respect du plan de cours, etc. Une demande ne peut porter que sur une seule évaluation.

Lorsque l'étudiante ou l'étudiant estime que le résultat de son évaluation n'est pas juste, équitable ou transparent, il devrait d'abord s'adresser à sa ou son professeur. Après cette démarche, si l'étudiante ou l'étudiant estime que ses motifs sont toujours valables, il peut déposer une demande de révision de note en cours de session en utilisant le présent formulaire et en le remettant à la coordination départementale.

Il ne faut pas confondre une révision de note et un litige pédagogique, ce dernier prenant le plus souvent la forme d'une mésentente pouvant mener au dépôt d'une plainte. L'étudiante ou l'étudiant qui souhaite exposer un litige pédagogique doit se référer à la *Procédure de règlement des différends liés à l'enseignement* (PROC-16).

Références :

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, article 6.15

Procédure en matière de révision de note

INFORMATION SUR L'ÉVALUATION À RÉVISER (section à remplir par l'étudiante ou l'étudiant)			
Numéro d'étudiant(e) (DA)		Nom, prénom	
Année-session		Titre du cours	
Numéro du cours		Professeur(e)	
Note de l'évaluation au moment de la demande		Nom de l'évaluation	
Vous devez expliquer les motifs qui vous amènent à demander une révision de note, ces motifs seront considérés dans le traitement de votre demande. <i>Pour être fondée, une demande de révision de note devrait être motivée par des éléments précis qui viennent en contravention avec la PIEA : application d'un critère non-prévu, non-respect du plan de cours, etc.</i>			
J'ai discuté avec ma ou mon professeur avant de présenter cette demande.		Je désire être entendu(e) par le comité de révision de note. <i>Vous recevrez un MIO. À défaut de répondre ou de vous présenter, le comité siégera sans vous.</i>	
Je sou mets ma demande de révision de note et j'ai pris connaissance des modalités générales présentées au haut de ce document.			
_____ Signature ou initiales de l'étudiante ou de l'étudiant		_____ aaaa-mm-jj	

Une fois le formulaire rempli, veuillez l'imprimer et le remettre à la coordination du département concernée.

SECTION RÉSERVÉE AU DÉPARTEMENT

Demande reçue par _____ le _____.
Prénom et nom *aaaa-mm-jj*

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉVISION DE NOTE	
<i>Prénom et nom</i>	<i>Signature</i>

En cours de session, le comité dispose de cinq (5) jours ouvrables pour traiter la demande après son dépôt. Dans le cas des cours intensifs, des cours d'été et des cours de la formation continue, ce délai est ramené à trois (3) jours ouvrables.

DÉCISION DU COMITÉ
☐ La note de l'évaluation est maintenue
☐ La note de l'évaluation est : _____

aaaa-mm-jj

Une fois que la décision du comité est rendue, une copie du formulaire rempli doit être transmise à l'étudiante ou l'étudiant par MIO et le document doit être archivé par le département concerné.